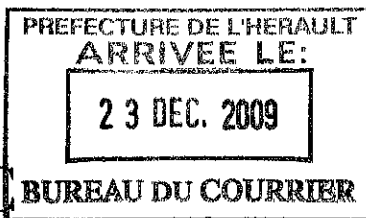




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
—  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
—  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 09/298

NOMINATION d'un SOUS-REGISSEUR TITULAIRE ET D'UN MANDATAIRE SUPPEANT pour la SOUS-REGIE de la CRECHE

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu l'arrêté municipal n°44 du 24 février 2009 portant création d'une sous régie pour l'encaissement des produits liés aux participations familiales à la crèche

Vu l'arrêté municipal n°09/46 du 24 février 2009 portant nomination d'un sous-régisseur titulaire pour la sous-régie de la crèche

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du 22 septembre 2008

Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants de la régie générale de recettes en date du 22 septembre 2008

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 Décembre 2009

ARRETE

Article 1

L'arrêté municipal n°09/46 du 24 février 2009 est annulé.

Article 2

Mme Marie-Josée ROUCHE domiciliée à Juvignac est nommée sous-régisseur de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux participations familiales à la crèche, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie générale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 3

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Marie-Josée ROUCHE sera remplacée par Mme Marie Virginie CALMELS

Article 4

Le sous-régisseur ne doit pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 3

Le sous-régisseur et le sous-régisseur suppléant sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 16 Décembre 2009

Le Maire  
  
D. ANTOINE SANTONJA

15 DEC 2009  
*Pauline*

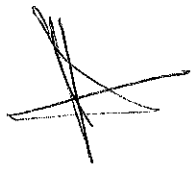
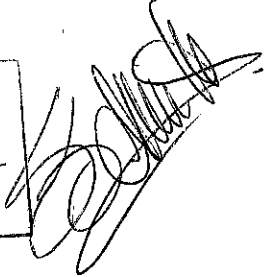
Le Comptable  
assignataire

Le Régisseur

Le sous-  
Régisseur titulaire

Le Mandataire suppléant

TE SCARIBRES  
41, rue Léon-Blum  
34660 JOURNONTERRAL  
Tél. 04 67 85 01 18  
Fax 04 67 85 47 72



P. BREMOND

S. SCHMITT

MJ ROUCHE

MV CALMELS

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 23/12/2009  
Et publication  
Le 23/12/2009